



PR 215

Genève, le 27 mars 2003
7, rue des Gazomètres

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Surveillance des communes
Correspondance : case postale 36
1211 Genève 8
Téléphone 327 29 59
Télécopieur 327 88 22

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers
administratifs
de la Ville de Genève
1211 GENEVE 3

yEt

151/03

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 11 mars 2003, concernant :

le préavis favorable à la demande définitive N° 97213/3, qui prévoit la construction de bâtiments d'habitations sur les parcelles N° 3887 et 2333, section Plainpalais, sises au 2, ch. Edouard-Tavan (IUS = 0,4)

et vous informons que nous en transmettons copie au département suivant :

- Aménagement, équipement et logement

afin qu'il poursuive la procédure usuelle.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Myriam Matthey-Doret
Directrice

Date d'affichage : 20 mars 2003
Fin délai référendaire le : 29 avril 2003

Ville de Genève Secrétariat général
Reçu le: 31 MARS 2003
Séance CA du:
Décision:
A traiter par: SCH
Copies: dossiers